

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2239

présenté par

M. Delautrette, M. Barusseau, M. Bouloux, M. David, M. Fégné, Mme Got,
M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Oberti, Mme Pirès Beaune,
M. Proença, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, Mme Rossi et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
